



Mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte antitabac

Introduction

1. La Région de la Méditerranée orientale a parcouru un long chemin dans sa lutte antitabac et a enregistré de nombreux succès dans ce domaine ; cependant, certains pays ont subi des revers lorsque l'adoption de politiques adéquates a été retardée ou la mise en œuvre des politiques existantes a été compromise.

2. Reconnaissant la gravité de l'épidémie de tabagisme dans la Région et sachant qu'aucun pays de la Région n'était prévu d'atteindre l'objectif d'une réduction relative de 30 % de la consommation de tabac d'ici à 2025, le Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale a approuvé en 2018 la stratégie et le plan d'action régionaux pour la lutte antitabac 2019-2023. La stratégie et le plan d'action régionaux visent à intensifier les mesures de lutte antitabac et à renforcer l'engagement au niveau national afin d'obtenir une réduction réelle et durable du tabagisme dans la Région.¹

3. Alors que la Région se préparait à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action régionaux, la pandémie de COVID-19 a soudainement bouleversé les priorités dans de nombreux domaines de la santé. Cependant, les liens étroits entre le tabagisme et les symptômes graves de la COVID-19 ont permis de renforcer le soutien apporté à la lutte antitabac au niveau national, malgré les nombreux compromis nécessaires compte tenu des circonstances.

État d'avancement et progrès accomplis

4. Depuis l'adoption de la stratégie et du plan d'action régionaux en 2018, 18 pays et territoires sur 22 ont élaboré et mis en place des stratégies et/ou des plans d'action nationaux qui incluent les engagements reflétés dans la stratégie.

5. L'initiative de l'OMS « Pour un monde sans tabac » continue de soutenir les pays par tous les moyens possibles, notamment en fournissant les ressources disponibles, en créant des partenariats mondiaux et régionaux pour renforcer les capacités nationales, en élaborant la législation nécessaire et en respectant les engagements au titre de divers instruments internationaux, dont la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et son Protocole supplémentaire, le treizième programme général de travail de l'OMS, les objectifs de développement durable des Nations Unies et l'ensemble de mesures MPOWER.

6. La quatrième édition du *Rapport mondial de l'OMS sur les tendances de la prévalence de la consommation de tabac 2000-2025* (2021) montre pour la deuxième fois une baisse continue de la consommation de tabac au niveau mondial (Figure 1).² Cependant, cette baisse n'est pas observée dans

¹ Regional strategy and action plan for tobacco control 2019–2023. [Stratégie et plan d'action régionaux pour la lutte antitabac 2019-2023]. Le Caire : Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale ; 2019 (<https://apps.who.int/iris/handle/10665/331952>, consulté le 30 janvier 2023) (en anglais uniquement).

² WHO global report on trends in prevalence of tobacco use 2000-2025, fourth edition. [Rapport mondial de l'OMS sur les tendances de la prévalence de la consommation de tabac 2000-2025, quatrième édition.] Genève : Organisation de la Santé mondiale ; 2021 (<https://www.who.int/publications/i/item/9789240039322>, consulté le 30 janvier 2023) (en anglais uniquement).

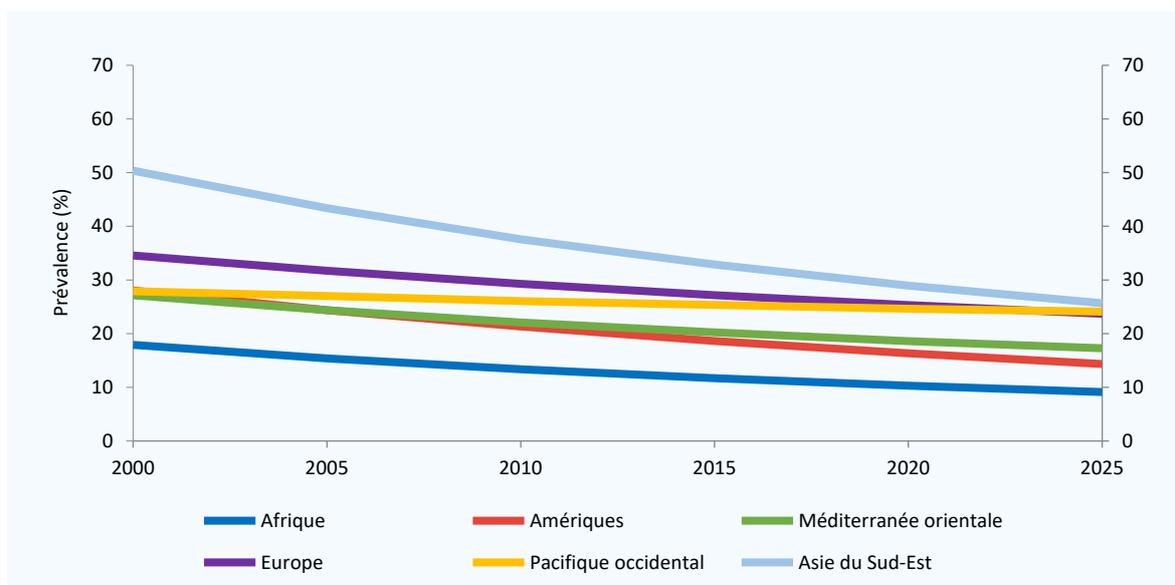


Figure 1. Tendances actuelles de la consommation de tabac, pour les deux sexes (Régions OMS)

tous les pays, et encore moins de pays sont en mesure d'atteindre la cible de réduction relative de 30 % de la consommation de tabac à l'horizon 2025. En effet, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer cette situation et réduire durablement la consommation du tabac au niveau régional. Selon le rapport concernant les tendances de la prévalence de la consommation de tabac de 2021, sur les six pays du monde où la consommation de tabac connaît une augmentation, quatre se trouvent dans la Région, à savoir l'Égypte, la Jordanie, le Liban et Oman.

Gouvernance et engagement politique

7. Afin d'intensifier l'engagement politique en faveur de la lutte antitabac, un groupe ministériel de haut niveau sur la lutte contre le tabac et les produits émergents à base de tabac et de nicotine dans la Région de la Méditerranée orientale a été créé en 2021. Le groupe se compose de six États Membres et trois réunions ont été organisées jusqu'à présent, et leurs recommandations ont été communiquées à tous les États Membres de la Région.

8. La Région compte 19 États Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, et ce nombre n'a pas augmenté depuis l'adoption de la stratégie et du plan d'action régionaux. L'OMS continue de soutenir les autres États Membres non Parties pour qu'ils adhèrent à la Convention-cadre de l'OMS dès que possible. Parallèlement, 18 États Membres ont élaboré un plan d'action ou une stratégie au niveau national sur la base de cette stratégie et de ce plan d'action régionaux. Tous les pays et territoires de la Région disposent de points focaux et d'une unité chargés de la lutte antitabac ou d'une unité dont le mandat inclut la lutte antitabac ; tous sauf deux ont mis en place un comité multisectoriel de lutte antitabac.

9. La Région ne progresse pas aussi vite que prévu pour adhérer au protocole de la Convention-cadre pour la lutte antitabac visant à éliminer le commerce illicite des produits du tabac ; il faut plus de temps et d'orientations dans ce domaine, qui seront fournies par la réunion des Parties au protocole de la Convention-cadre lorsqu'elle mettra au point les outils techniques nécessaires à la mise en œuvre du protocole. La Région ne compte actuellement que sept Parties au Protocole. Ce nombre doit être accru pour que la Région puisse bénéficier à la fois des outils qui seront élaborés et adoptés par la réunion des Parties ainsi que de la collaboration internationale à cet égard.

10. En ce qui concerne le suivi de l'industrie du tabac et la mise en œuvre de l'article 5.3 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac concernant la protection des politiques de lutte antitabac contre l'ingérence de l'industrie du tabac, huit pays de la Région ont rejoint l'indice mondial de l'industrie du tabac¹, mais seuls deux pays ont pris des mesures au niveau national pour prévenir un conflit d'intérêts avec l'industrie en adoptant les outils pertinents.

11. Bien que la lutte antitabac soit intégrée dans tous les domaines pertinents, y compris les maladies non transmissibles et la prévention du cancer, il reste difficile de la considérer comme une priorité et de la financer au niveau national. Très peu de pays ont adopté une politique d'affectation des fonds à la lutte antitabac, un domaine qui doit être amélioré.

Mesures de réduction de la demande

12. L'élaboration des politiques a connu des changements significatifs dans certains pays de la Région, et l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures MPOWER est présenté dans la Figure 2. Les faits marquants comprennent ce qui suit :

- quatre pays ont atteint le niveau le plus élevé de taxation du tabac, alors qu'ils n'étaient que deux en 2017 ;
- douze pays ont complètement interdit la publicité, la promotion et le parrainage en faveur du tabac la référence était de six pays en 2017 ;
- huit pays ont interdit la consommation du tabac dans les lieux publics – alors qu'ils étaient six pays en 2017 ;
- douze pays ont adopté des mises en garde sanitaires illustrées sur les paquets de tabac, bien que tous n'aient pas atteint le niveau le plus élevé possible et qu'il reste quelques lacunes à combler dans certains pays (la référence de 2017 était de trois pays) ; deux pays ont mis en place le conditionnement neutre.

13. Le sevrage tabagique est l'un des domaines qui a progressé très lentement dans la Région, alors qu'il pourrait enregistrer des résultats rapides ; à ce jour, seuls cinq pays ont atteint le niveau le plus élevé. La référence pour 2017 était de trois pays.

14. Bien que des changements supplémentaires soient nécessaires, certains progrès actuellement en cours devraient se concrétiser dans les mois à venir, y compris la mise en place d'une législation complète sur la lutte antitabac à Oman, l'interdiction de la consommation de tabac dans les lieux publics en Tunisie, une proposition d'interdiction de la publicité, de la promotion et du parrainage en faveur du tabac au Pakistan et un débat sur la taxation en Égypte comme au Pakistan.

¹ Eastern Mediterranean Region Tobacco Industry Interference Index, 20 June 2022. [L'indice d'ingérence de l'industrie du tabac dans la Région de la Méditerranée orientale, 20 juin 2022.] Genève : Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2022 (<https://extranet.who.int/fctcapps/fctcapps/fctc/kh/wts/news/eastern-mediterranean-region-tobacco-industry-interference-index>, consulté le 29 mars 2023) (en anglais uniquement).

État d'avancement des mesures MPOWER

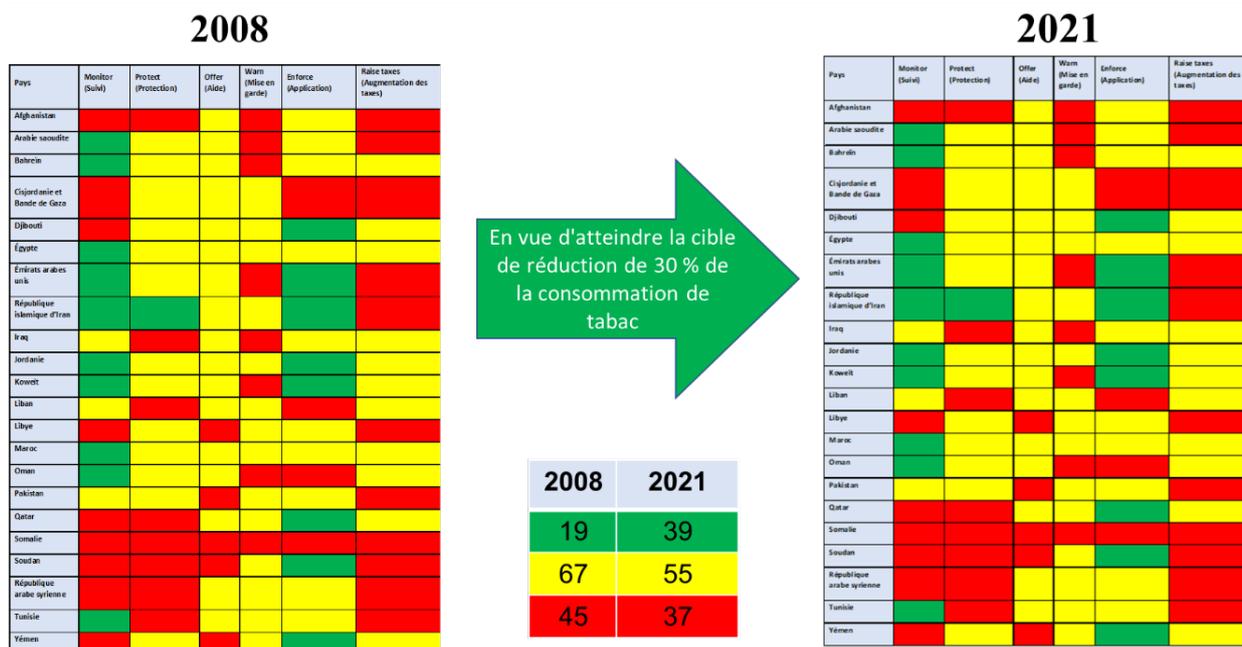


Figure 2. État d'avancement des mesures MPOWER 2008-2021

Remarque : Le vert indique que la mesure envisagée est la plus aboutie, le jaune qu'elle est moyennement aboutie et le rouge qu'elle est à risque.

Surveillance, suivi et recherche

15. Le Système mondial de surveillance du tabagisme a été mis en place bien avant l'adoption de la stratégie et du plan d'action régionaux ; dont la mise en œuvre a débuté en 1999. Jusqu'à présent, la Région a été largement couverte par diverses enquêtes, notamment :

- quatre-vingt-neuf cycles de l'enquête mondiale sur le tabagisme chez les jeunes ont été menés dans les 22 pays/territoires de la Région ;
- dix-neuf cycles d'enquêtes, utilisant principalement l'approche STEPS de l'OMS, incluant les questions sur le tabac pour les enquêtes dans dix-huit pays/territoires de la Région ; et
- quatre enquêtes mondiales sur le tabagisme chez les adultes ont été menées dans différents pays de la Région.

16. Depuis 2018 (notant que la pandémie de COVID-19 a compromis, dans une large mesure, les activités scolaires et de terrain), trois pays ont réalisé l'enquête mondiale sur le tabagisme chez les jeunes et 10 pays ont mené des enquêtes sur le tabagisme chez les adultes.

Défis

Prévalence, ingérence de l'industrie du tabac et produits du tabac émergents et nouveaux

17. La Région est confrontée à plusieurs défis en matière de lutte antitabac, notamment des taux élevés de consommation de tabac (en particulier chez les hommes), l'ingérence de l'industrie du tabac, des problèmes de réglementation et l'émergence de produits du tabac nouveaux et non réglementés.

18. L'industrie du tabac utilise depuis longtemps ses vastes ressources pour influencer les gouvernements et compromettre les efforts visant à lutter contre le tabac. Dans la Région, cette ingérence prend diverses formes. Par exemple, l'industrie du tabac est en constante évolution et emploie de nouvelles tactiques pour encourager les jeunes à devenir dépendants des produits du tabac.

19. Les produits du tabac nouveaux et émergents tels que les cigarettes électroniques et les produits du tabac chauffés ne sont pas encore réglementés dans la Région. Ces produits sont commercialisés en tant qu'alternatives plus sûres aux cigarettes traditionnelles, mais ils contiennent toujours des substances chimiques nocives et peuvent entraîner une dépendance et d'autres problèmes de santé.

20. Pour relever ces défis, il faut adopter une approche à plusieurs volets impliquant les responsables de l'élaboration des politiques, la société civile et le public, qui doivent collaborer à la mise en œuvre de politiques fondées sur des bases factuelles qui donnent la priorité à la santé publique plutôt qu'aux intérêts de l'industrie du tabac.

21. La progression du programme de lutte antitabac est également entravée par la lenteur des mécanismes réglementaires qui empêchent la promulgation de la législation antitabac au niveau national et qui doivent être résolus par l'introduction de mécanismes juridiques plus flexibles.

Orientations futures

22. Malgré de nombreuses réalisations au niveau national, il faut redoubler d'efforts pour intensifier la mise en œuvre des politiques de lutte antitabac et combler les lacunes existantes dans tous les domaines. Pour aller de l'avant, il est nécessaire d'accorder une attention égale à tous les domaines de la lutte antitabac, y compris les mesures concernant la demande, l'offre et la gouvernance. Dans le cas contraire, les inégalités dans la mise en œuvre des différentes politiques persisteront. Des mesures doivent être prises pour s'assurer que les défis sont relevés, notamment en ce qui concerne les nouveaux produits à base de nicotine et de tabac et l'ingérence de l'industrie du tabac et son influence sur les politiques de lutte antitabac.

23. Les États Membres ont besoin de plus de temps pour mettre pleinement en œuvre la stratégie et le plan d'action régionaux. Par ailleurs, dans sa décision WHA72(11), la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé a décidé de prolonger la durée du Plan d'action mondial de l'OMS pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles de 2020 à 2030, et le Cadre de responsabilisation de l'OMS en matière de MNT concernant la feuille de route pour la mise en œuvre de ce Plan a été mis à jour pour l'aligner sur cette décision.¹ Il est donc recommandé de prolonger également la période de mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action régionaux jusqu'en 2030, en présentant régulièrement de nouveaux rapports de situation au Comité régional et un rapport final en 2031. Le Secrétariat préparera à cet effet un projet de disposition pour examen par le Comité régional.

¹ WHO NCD Accountability Framework, including Global Monitoring Framework for NCD prevention and control (2021 update) in alignment with the extension of the NCD Global Action Plan to 2030, 27 October 2021 [Cadre de responsabilisation de l'OMS en matière de MNT, y compris le Cadre mondial de suivi pour la lutte contre les MNT (mise à jour 2021) conformément à la prolongation jusqu'en 2030 du Plan d'action mondial pour la lutte contre les MNT, 27 octobre 2021]. Genève : OMS, 2021 (<https://www.who.int/publications/m/item/who-ncd-accountability-framework-for-ncd-implementation-roadmap>, consulté le 6 septembre 2023) (en anglais uniquement).